avantages de la dépendance civile, & qui font perfuadés que la tyrannie n'est jamais plus à craindre que lorsqu'elle s'éleve sur les ruines du gouvernement légitime. "Le Ci-, toien, dit l'Auteur, courbe avec noblesse . fa tête généreuse sous le joug de l'autorité. Ce joug n'est point incompatible avec fa liberté. La portion qu'il facrifie, la lui rend toute entiére; enchaîné par le lien focial, il est plus libre que l'être le plus indépendant. L'usage le plus précieux qu'il pourroit faire de sa liberté, seroit d'en envelopper, pour ainfi dire, fon existence, & de la défendre contre des traits ennemis; le Souverain y veille pour lui du haut du Thrône. Libre de ces foins, qui alterent le prix de notre être, il peut s'élancer vers le bonheur. Les loix lui en ouvrent la carrière & ferment toutes les voies qui n'y conduisent point. Rien ne le retient; il n'est pas même captivé par la crainte de s'égarer; il n'a qu'à courir de vertus en vertus. Ses chaînes ne font qu'un tissu de fleurs? Ou'ôseroit-il exiger de plus? Peut-il réclamer une funeste indépendance? Elle le précipiteroit dans un océan de malheurs, dont le terme feroit fa propre destruction. Vertueux Concitoïens, ce n'est point pour vous que j'éprouve de pareilles alarmes; le cœur , bienfaisant de Louis, l'active sensibilité ,, de fon auguste Epouse, l'amour des Frans, çois pour ses Maitres assûrent le bonheur 35 de la Patrie; tranquille sur son sort, j'ai